

 <p><b>ACADÉMIE DE RENNES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p><b>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRE PUBLIC 2022</b></p>	<p>Fiche d'informations - N° 7</p> <p><b>Accompagnement à la prise de fonction : Dispositif « GS, CP et CE1 dédoublés »</b></p>
<p>Division du 1<sup>er</sup> degré - DIV 1 C</p>			
<p>Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>			

## CADRE GÉNÉRAL

« **Donner à chacun les mêmes chances de réussir** » - Ministère de l'Éducation Nationale

« *La maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) est indispensable pour la réussite des élèves* ».

« *L'école maternelle joue un rôle crucial dans le développement des jeunes enfants : elle est à la fois un tremplin vers la réussite, le foyer de l'épanouissement des élèves et le creuset de la réduction des inégalités sociales* ».

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire conformément aux enjeux inscrits dans le référentiel de l'éducation prioritaire.

Pour prévenir la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, toutes les classes de GS, de CP et de CE1 des écoles situées en REP sont dédoublées à la rentrée 2022.

Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire vise à offrir aux enfants et aux élèves les plus fragiles, **un encadrement renforcé pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux prédictifs de réussite du parcours scolaire et de formation.**

Réduire les effectifs des classes n'est pas le seul levier de réussite du dispositif. L'enseignement doit être particulièrement structuré, progressif et explicite. Ce nouveau contexte d'enseignement doit, plus encore que dans des classes non dédoublées, permettre de personnaliser les apprentissages, d'expérimenter et d'innover.

## MISSIONS ET FONCTIONS

L'enseignant d'une GS allégée ou d'un CP ou d'un CE1 dédoublé exerce ses missions au sein de l'équipe de l'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet d'école et du projet de réseau.

- Il contribue à l'acquisition par chaque élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Il participe à la mise en place d'actions de prévention, de repérage et de remédiation de la difficulté scolaire notamment dans le cadre des évaluations nationales « *Repères CP-CE1* » ;
- Il apporte une attention fine à l'analyse de ces évaluations nationales ainsi qu'aux supports de remédiations proposés sur le site Eduscol.
- Il s'engage à développer son expertise pédagogique en particulier dans le domaine des processus d'apprentissage de la lecture et des mathématiques ;
- Il engage un travail de concertation régulier en conseil de cycle ou en conseil de cohorte qui favorisera une continuité effective des apprentissages tout au long de la scolarité de l'élève et plus particulièrement entre le cycle 1 et le cycle 2.

L'action de l'enseignant de CP ou CE1 dédoublé s'inscrit également dans le cadre de travail piloté au niveau académique. Il s'implique dans les dispositifs de formation de proximité conduits par l'équipe de circonscription et le coordonnateur du réseau et au-delà, du département.

## **CONDITIONS D'EXERCICE**

L'enseignement se fait en classe dédoublée, sur la base d'un taux d'encadrement d'un professeur des écoles pour environ 16 élèves pour les GS et 12 élèves pour les CP/CE1, dans une salle dédiée qui peut être partagée selon la configuration des locaux et l'organisation des apprentissages. Des décroissements pédagogiques et une approche modulaire pourront conduire à de la co-intervention mais aussi du co-enseignement auprès de groupes plus larges.

Enfin, tout au long de l'année scolaire, les dispositifs dédoublés bénéficient d'un accompagnement par l'équipe de circonscription avec laquelle chaque enseignant est donc amené à coopérer.

## **COMPÉTENCES ATTENDUES**

- Maîtriser les compétences didactiques et pédagogiques dans le domaine des mathématiques en cycle 2 et de la construction du nombre chez le jeune enfant ;
- Maîtriser les compétences didactiques et pédagogiques dans le domaine de la lecture-écriture en cycle 2 et du langage oral à l'école maternelle ;
- Connaitre les processus de développement de l'enfant ;
- S'être approprié le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le dispositif «100% de réussite en CP »
- S'être approprié les guides ministériels :
  - « Pour enseigner la lecture et l'écriture » au CP et au CE1 ;
  - « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle »
  - « Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle »
- Inscrire son action dans un travail d'équipe et une démarche collaborative ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances en s'engageant dans une démarche de formation et d'autoformation en relation avec les préconisations institutionnelles et les apports récents de la recherche ;
- Expérimenter, innover et réguler à travers un processus d'évaluation et une participation active aux dispositifs de formation proposés à partir d'observations croisées ;
- Exploiter les résultats aux évaluations et les utiliser dans la conception de dispositifs adaptés pour un suivi renforcé des élèves ;
- Ouvrir sa classe pour partager et mutualiser des pratiques dans un esprit de « laboratoire » et un souci constant de progrès et réussite des élèves ;
- Développer et maîtriser les usages pertinents du numérique conduisant à une pédagogie active et des apprentissages autonomes et responsables des élèves ;
- Disposer de repères concernant l'éducation prioritaire : appropriation du référentiel, connaissance du projet du REP et du projet d'école, complémentarité des dispositifs d'aide, partenariats, relations école/famille.